

CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 25 JUIN 2024 à 19h00
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Sabine DERVIN - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Sylvie BAS

Absents ayant donné mandat : Bernard BESSEY à Sylvie BAS

Absents excusés : Martine BESSEY – Patricia VILLA

Absent : Gérard MIGNARD

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

Quorum : 6	Présents : 7	Votants : 8
------------	--------------	-------------

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-quatre, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2024

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Organisation du repas du mois d'octobre
2. Questions diverses

1. ORGANISATION DU REPAS DU MOIS D'OCTOBRE

Deux plats ont été retenus :

- La poule au riz, le prix facturé par le traiteur est de 5,70€ en part individuelle.
- Les lasagnes, le prix facturé par le traiteur est de 5,80 ou 6,00€ en part individuelle (Florence FOREST doit rappeler le traiteur afin d'avoir le prix définitif).

Ces plats seront revendus 8,00€ la part, décision prise à l'unanimité.

Le traiteur assurera la livraison à partir de 45 parts.

L'amicale des conseillers gèrera la partie financière de l'opération. Des tableaux seront faits afin de pouvoir passer les commandes, encaisser les chèques et recevoir les espèces avant de régler le traiteur. Ces tableaux seront déposés chez les commerçants, et remis au président des associations ainsi qu'à la mairie.

Il faudra prendre contact fin août avec les présidents d'associations afin de leur demander s'ils veulent bien nous aider à vendre des parts, nous ferons de même avec les commerçants.

Gilbert VARRENNE fera une affiche qui sera déposée chez les commerçants.

Les plats seront payés à la réservation. La prévente s'arrêtera le 24 septembre 2024 afin d'envoyer au traiteur le nombre de commandes. Puis nous confirmerons le nombre exact de plats le 1^{er} octobre 2024.

Les plats seront à retirer à la salle municipale le dimanche 6 octobre 2024 entre 10h et 13h. Nous organiserons également une buvette pour plus de convivialité et de bénéfices.

2. QUESTIONS DIVERSES

- Le repas des aînés aura lieu le 1^{er} décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Affiché et publié le 11/09/2024

Le Président,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Sylvie BAS

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640